



LE P.O.T RANDO' CLUB

VOUS PROPOSE :

Dimanche le 24 octobre 2021

Espirà de Conflent

Durée : **3 h 50**

Dénivelé : **480 m**

Difficulté : **moyen**

Conditions : assurance journalière **3 euros (pour les non licenciés)**

Repas : **grillade** : apporter apéro, vin, eau, viande...

Départ : **8 h 30 au parking de la piscine du Moulin à Vent à Perpignan**



Un peu d'histoire...

C'est dans le dernier quart du X^e siècle que le nom d'Espirà apparaît dans les textes. Ainsi, en 981, un précepte du roi Lothaire en faveur de Sant Genis des Fontanes mentionne, parmi les possessions de cette abbaye nouvellement reconstruite des biens « *in villa Asperi* ».

De son côté, Pierre Ponsich signale plusieurs actes des archives de l'église d'Urgell datés des années 979, 982, 984 et 1003. Selon lui, ces documents indiquent que les vicomtes du Conflent ont acquis peu à peu divers alleux qui leur donnent dès l'an mil la seigneurie de la plupart des terres d'Espirà.

Ces textes laissent également supposer qu'Espirà et Estoher ne formaient qu'un seul et même domaine, Espirà n'étant qu'une partie de la « *villa Astover* » : l'acte de 984 parle d'une possession « *in appendicio de Astovero in loco ubi dicitur Aspirano* » ; autrement dit dans les limites d'Estoher, au lieu-dit Espirà.

Le nom d'Espirà fait référence à un domaine dont le possesseur initial aurait été un nommé **Aspirius**, prénom encore mentionné dans des chartes au IX^e siècle.



La fontaine de la place Major



porte ouest de l'enclos prieural



La place de la Rectoria

La dénomination officielle d'Espirà de Conflent ne date que de 1932. Il s'agissait de différencier le village de celui d'Espirà de l'Agly.

A partir du XI^e siècle, le nom d'Espirà revient fréquemment dans les chartes. Beaucoup d'abbayes et de prieurés y possèdent quelques terres. C'est le cas de St Miquel de Cuixà (1011), puis plus tard Serrabona, Cornella de Conflent, ou encore Le Puy en Auvergne.

Selon Pierre Ponsich, la seigneurie laïque se trouve au début du XII^e siècle entre les mains de la famille d'Urg (branche de Nahujà) puis passe dans le domaine royal. En 1165, le roi d'Aragon l'inféode à Pere Domanova, dont la fille épouse Guillem de Canet. Les seigneurs de Canet transmettent Espirà en fief à Guillem Bernat d'Avinyo, puis à son fils Arnau.

En 1300, le roi de Mallorca Jaume II concède ou confirme les justices d'Espirà à Pere Cadell, fils de Bernat Cadell, de Puigcerda.

Le prieuré et le château

L'église d'Espirà est une église prieurale, où étaient établis au Moyen Age des chanoines augustins. Par la suite, les moines disparurent, mais le curé de la paroisse conserva jusqu'à la Révolution le titre de prieur d'Espirà.



Quand le prieuré fut-il créé ? Le chanoine Borrallo, dans un ouvrage écrit en 1939, évoque la date de 1091 sans apporter de preuves à son raisonnement : selon lui, le prieuré de Serrabona était devenu trop peuplé, six religieux le quittèrent et vinrent s'installer à Espirà.

Le mouvement se poursuivit quelques années plus tard avec la fondation du prieuré de Cornellà, pour lequel nous avons une date précise, 1097. Il est vrai la tentation est grande d'effectuer le rapprochement entre les églises de Cornellà et d'Espirà, notamment lorsqu'on regarde la décoration extérieure de l'abside, avec son décor en dents d'engrenage et ses colonnettes à chapiteaux ornés de motifs animaliers. Dans les deux cas, il s'agit de chanoines augustins appartenant à la communauté dite de Saint Ruf.



Même si l'hypothèse du chanoine Borrallo est très plausible, les premiers textes écrits concernant le prieuré sont plus tardifs et datent de la fin du XII^e siècle.

Signalons cependant qu'en 1145, le prieur de Serrabona est en possession des dîmes de Sainte-Marie d'Espirà, ce qui renforce l'idée d'une petite communauté dépendant de Serrabona.

C'est en 1190 qu'est signalé pour la première fois un prieur d'Espirà, nommé Raymundus de Palacios (Ramon de Palau). Cette année-là, le prieur, avec l'accord des autres frères, donne en acapte une parcelle de terrain à Joan de Vallespir et à son épouse Maria, afin qu'ils puissent y construire une maison.

La parcelle est située à l'intérieur de l'enclos prieural (« *in ipso cortilio* »), et le texte nous en donne les confronts : d'un côté les bâtiments des religieux, de l'autre un chemin commun, sur un troisième côté le cimetière situé devant les portes de l'église et enfin la muraille de l'enclos. Le droit d'acapte perçu par le prieuré est fixé à 12 deniers, et le cens annuel sera d'une poule, une fougasse de froment, une mesure de vin pur et une autre d'avoine.



Entrée du jardin du prieuré alimenté par le canal d'Estoher et son aqueduc

Dans le même acte, Joan et Maria se voient totalement au prieuré, jusqu'à leur mort où ils seront enterrés dans le cimetière de Sainte-Marie. S'ils meurent sans descendance, tous leurs biens iront au prieuré.

Ce texte semble très important dans la mesure où il nous aide à comprendre la situation des lieux en cette fin du XII^e siècle : d'abord la présence d'un enclos prieural, auquel on accédait sans doute par deux portes qui existent encore aujourd'hui : l'une, à l'ouest, venant de la place du village et aboutissant au jardin du prieuré ; l'autre à l'est, surmontée de deux grands corbeaux qui devaient sans doute soutenir une bretèche.

Ensuite la présence du cimetière devant la porte de l'église, ce qui explique qu'au fil des siècles les habitants des diverses maisons voisines aient découverts des ossements dans leur sol. Enfin, et ce n'est pas le moins important, le fait que les religieux acceptent que des laïcs viennent habiter dans l'enclos prieural, moyennant bien sûr des compensations matérielles et un certain nombre de contraintes. A noter que le principal accès à la petite place de l'église était alors fermé, et qu'il le demeurera d'ailleurs jusqu'au XX^e siècle.



Porte ouest de l'enclos prieural



aqueduc qui alimentait le jardin prieural



fours à pain



porte Est de l'enclos prieural
Accès à la cellera

L'existence de l'enclos prieural pose toutefois un nouveau problème : comment le seigneur du village a-t-il pu construire son château dans un lieu qui incontestablement ne lui appartenait pas ? Là encore les textes sont muets.

Nous ne disposons que de plaintes à postérieur, et très tardives : ainsi, à la fin du XVII^e siècle, le prieur Joseph Morer, s'efforçant de reconstituer l'ensemble du domaine dépendant du prieuré, souligne à juste titre que le château, étant situé dans l'enclos, devrait lui appartenir, et précise que le seigneur Joan de Terreros ne dispose d'aucun acte officiel attestant sa propriété sur les lieux. Il précise que si le seigneur ne lui fournit aucun acte de propriété, il exigera de lui le versement de droits seigneuriaux.

Que s'est-il donc passé ? On peut penser qu'à certaines périodes le prieuré s'est trouvé très affaibli, notamment au XV^e et au XVI^e siècles, et que le seigneur a mis à profit cette faiblesse pour investir les lieux et y bâtir le château qui existe encore de nos jours. Il est regrettable que le bâtiment ait été divisé par des problèmes d'héritage, ce qui lui enlève son homogénéité. On remarquera surtout la belle échauguette d'angle, ainsi que de beaux encadrements de fenêtre en marbre rose, l'un d'entre eux portant une date (1588) accompagnée d'une sculpture de chien, symbole de la famille Cadell. Sur l'autre façade, une fenêtre porte une date plus tardive, 1680, et la signature du maçon, Jaume Albi.



Le château, vue du côté est et nord, avec son échauguette ainsi qu'une date, 1680, au-dessus d'une fenêtre au nord, avec la signature du maçon, Jaume Albi. La muraille de l'enclos prieural côté ouest (en haut photo du milieu)

Les Seigneurs d'Espirà de Conflent

des Cadell aux Aguilar

C'est vers la fin du XIII^e siècle que les Cadell font leur apparition à Espirà. En 1300, le roi Jaume II de Mallorca donne à Pere Cadell, fils du défunt Bernat Cadell, de Puigcerdà, la juridiction et toutes les justices civiles dans le « castro » et la « vila d'Espirà ». Il lui concède également une partie de la justice criminelle.

Le terme de « castro » confirme la présence d'une enceinte fortifiée. Par la suite, d'autres textes confirment l'implantation des Cadell, qui resteront seigneurs d'Espirà jusqu'au XVII^e siècle.

Pere Cadell est remplacé par son fils Ramon (signalé en 1337). En 1370, le seigneur est Guiu Cadell, lui-même remplacé par un nouveau Pere Cadell. Celui-ci est fréquemment mentionné dans les actes avec le titre de « donzell », en français « damoiseau ». Dans la noblesse catalane, le titre de « donzell », inférieur à celui de « cavaller », est donné soit à des fils de chevaliers, soit à des noblaillons qui ont embrassé l'état militaire.

L'ascension des Cadell se poursuit, tranquille et faite de menus apports. Par exemple, en 1409, Guillem d'Estoher, lui aussi donzell, fait de Pere Cadell son héritier universel, ce qui permet à ce dernier de percevoir quelques tasques supplémentaires. La tasque était alors fixée au 16^e de la récolte.

En 1419, le même Pere Cadell signe une concorde avec le prieur de Serrabona, permettant de régler quelques litiges. En 1439, Guiu Cadell est seigneur d'Espirà, et vers les années 1460 son fils Jaume lui succède.

Jaume Cadell, qualifié de « vénérable », meurt sans héritiers mâles ; Gansia, fille de son second mariage, épouse Francesc Pera, fils d'Andreu Pera, marchand de Puigcerda : c'est elle, et par conséquent son mari, qui héritent de la seigneurie d'Espirà.



Aqueduc permettant de conduire les eaux du canal à l'Hort du Priorat



le château et son échauguette

On remarquera les liens constants, à travers les siècles, entre la famille Cadell et la ville de Puigcerdà : c'est de Puigcerdà que venait en 1300 le premier de nos Cadell ; c'est aussi à Puigcerdà que deux siècles plus tard la fille du seigneur trouve un époux.

Voici donc Francesc Pera y Cadell à la tête de la seigneurie, du moins en tant que père et usufruitier de son fils Joan, mentionné en 1529. Ce dernier, nommé docteur de la ville de Perpinyà, se retrouve lui aussi donzell et efface peu à peu son patronyme de son nom officiel : il se fait appeler Joan-Pere Cadell, ayant transformé son patronyme en second prénom. Joan-Pere Cadell meurt en 1561, laissant trois enfants mâles.

C'est l'aîné, Carles de Cadell, qui sera seigneur de 1572 à 1610. Signalons toutefois une anecdote concernant le troisième frère, Pau de Cadell, curé de Via et Bolquera en 1592 : il fut fait prisonnier par les huguenots (terme sous lequel on désignait alors les bandes venues de France, qu'elles fussent ou non protestantes) et son frère dut le racheter en 1596 moyennant la somme de 448 ducats d'or.

Carles de Cadell épouse Susanna Pera y de Ribes (encore une famille de Puigcerda !). A sa mort, son fils Joan lui succède et épouse Francisca-Polycena de Bona Selva. Mais Joan meurt en 1638 et son épouse en 1639, sans héritiers.

La seigneurie passe entre les mains de Lluisa, la sœur ainée de Joan. Or elle a épousé en 1599 don Pere Galindez de Terreros, donzelle de Rià, domicilié à Codalet. On passe des Cadell aux Terreros, puisque dès 1644, Carles Galindes de Terreros, fils de Lluisa, se retrouve propriétaire de la seigneurie.

Notre nouveau seigneur s'est marié lui aussi à Puigcerda, où il a épousé Guiomar Puigferràs, fille d'un docteur en droit. Quand il meurt, en 1661, son fils Joan lui succède. Puis ce sera Josep, de 1681 à 1693, et enfin Francesc, qui meurt en 1730. Sa veuve, Elizabeth Hélie de Vilarzel de Terreros meurt en 1751, sans héritiers.

Pour des raisons qui nous échappent, la seigneurie passe entre les mains de Pierre-François-Ignace de Bon, de Cruilles, de Santa Pau, de Margarit, marquis d'Aguilar et seigneur d'Espirà.

Rappelons qu'il fut en 1790 le premier maire de Perpignan, poste qu'il dut abandonner très vite. Il mourut en 1792 à Codalet, le village d'origine des Terreros. Son fils Melchior émigra la même année, ce qui fit que la plupart de ses possessions furent vendues comme biens nationaux.

Prochaine Sortie : le 7 novembre 2021 Marcevol-Arboussols

Pour se renseigner, tél à : Jean-François 04 68 56 81 03 / 06 20 40 63 05

